



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 24 mars 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 6 avril 2009

SEANCE DU 30 MARS 2009

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT  
(CAN) - EXTENSION DE LA COMPETENCE  
FACULTATIVE 'CREATION, AMENAGEMENT ET  
GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU  
VOYAGE'

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
06 avril 2009

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Mme Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, pour l'approbation des comptes administratifs**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

**Secrétaire de séance :** M. Michel GENDREAU -

**Excusés avant donné pouvoir :**

- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

**SECRETARIAT GENERAL**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT (CAN) -  
EXTENSION DE LA COMPETENCE FACULTATIVE 'CREATION,  
AMENAGEMENT ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU  
VOYAGE'**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération du 30 mai 2005, le Conseil de Communauté a érigé en compétence facultative de la CAN « la création, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

C'est à ce titre que la CAN exerce cette compétence sur les aires d'accueil de Noron et de la Mineraie à Niort ainsi que sur l'aire de Petit Passage d'Echiré et sur l'aire de Grand Passage de Niort, cette dernière ayant été reconnue d'intérêt communautaire par le Conseil de Communauté le 11 décembre 2006.

La Communauté d'Agglomération a adopté, en matière d'accueil des gens du voyage, une démarche à la fois volontariste et solidaire, illustrée par les réalisations précitées, mais aussi par la reprise en régie directe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier dernier, des missions de gestion et d'accompagnement précédemment confiées à l'APAS.

Parallèlement, la réactualisation quinquennale en cours du Schéma Départemental des Gens du Voyage, conduite par l'Etat, va entériner l'obligation légale faite à deux communes (Aiffres et Chauray) de se doter d'une aire d'accueil du fait du franchissement du seuil de 5 000 habitants.

La commune d'Aiffres a d'ores et déjà identifié un terrain qu'elle est prête à céder à titre gracieux à la CAN.

Par référence à la méthode retenue pour l'aménagement de l'aire de Grand Passage de Champ Chaillot à Niort (mise à disposition du terrain par la commune, réalisation et gestion de l'équipement par la CAN), la CAN a adopté, lors du Conseil de Communauté du 23 février dernier que les mêmes dispositions soient dorénavant appliquées aux aires à réaliser sur le territoire communautaire dès lors qu'elles sont inscrites au Schéma Départemental précité, et que le champ de compétence de la CAN soit élargi en conséquence.

Chaque commune membre de la CAN est donc appelée à délibérer de manière concordante dans un délai de trois mois (à défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Accepter l'extension de cette compétence facultative de la CAN : « Création, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage inscrites au Schéma Départemental ».

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Josiane METAYER**